

Communiqué du Conseil d'Etat

19 octobre 2016

La version Internet fait foi

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Genève internationale | 4 |
| Genève solidaire avec la population irakienne | 4 |
| Engagement en faveur des victimes de l'ouragan Matthew en Haïti | 4 |
| Félicitations à M. Antonio Guterres, secrétaire général élu de l'ONU | 5 |
| Genève-Confédération | 6 |
| Sortir du nucléaire : une échéance doit être fixée | 6 |
| Extension de capacité du nœud ferroviaire de Genève : signature de deux conventions | 6 |
| Genève assure l'avenir de son Programme Bâtiments..... | 7 |
| Oui à la révision des ordonnances sur l'importation, le transit et l'exportation d'animaux | 7 |
| Genève..... | 9 |
| Fixation de l'indice général de capacité financière des communes..... | 9 |
| Rapport sur la pétition pour la construction d'une route d'évitement à Soral | 11 |
| De la chaleur renouvelable dans le quartier de la Jonction | 11 |
| Aide sociale et aide aux migrants : adoption de huit contrats de prestations..... | 12 |
| Nouvelles dénominations à Bernex, Dardagny et Genève et aux HUG | 12 |
| Nomination | 14 |
| Nouveau directeur général des transports..... | 14 |
| Entrée en vigueur de lois | 16 |
| Agenda des invitations à la presse | 17 |

Genève internationale

Genève solidaire avec la population irakienne

Face à l'alarmante situation humanitaire en Irak, le Conseil d'Etat a décidé d'apporter une aide d'urgence de 200'000 francs pour soutenir les activités du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dans ce pays. Grâce à ce soutien financier, le gouvernement genevois témoigne sa solidarité envers la population irakienne victime d'un conflit qui continue de causer de nombreuses victimes et d'importants déplacements de populations.



CICR

L'année 2016 a jusqu'ici été marquée par une recrudescence de la violence armée en Irak. Des villes telles que Ramadi, Falloujah ou encore Mossoul ont été le théâtre de combats violents, forçant de très nombreux civils à se réfugier dans des camps de déplacés où les conditions de vie sont déjà difficiles.



Falloujah. Le CICR distribue de la nourriture et des biens de première nécessité à plus de 7000 personnes déplacées. © Ibrahim ADNAN-SHERKHAN AL-GENKW/CICR.

Cette contribution du canton permettra au CICR de renforcer ses activités qui consistent notamment à fournir une aide humanitaire aux personnes déplacées internes, à assurer un approvisionnement en eau potable dans les zones où cela s'avère nécessaire, à apporter un soutien à des centres où des soins de santé primaires sont prodigués, à rendre visite à des personnes privées de liberté et faire en sorte qu'elles puissent maintenir des contacts réguliers avec leur famille, ou encore à entretenir un dialogue avec les différentes parties au conflit sur le droit international humanitaire.

Pour toute information complémentaire : Mme Maria Jesus Alonso Lormand, directrice du service de la solidarité internationale, PRE, ☎ 022 388 15 43.

Engagement en faveur des victimes de l'ouragan Matthew en Haïti

En solidarité avec la population haïtienne, le Conseil d'Etat a décidé d'apporter une aide d'urgence de 150'000 francs pour soutenir les actions de Handicap international-Suisse (HI) visant à couvrir les besoins de base des victimes de l'ouragan Matthew. Pour l'heure, la priorité va à la distribution de kits de première nécessité ainsi qu'à la mise en place d'abris d'urgence.





Maisons dévastées de la ville des Cayes et identification des bénéficiaires par HI. © Benoît Almeras/Handicap International.

En coordination avec les autres acteurs humanitaires sur place, HI prévoit aussi de développer un soutien psycho-social, de rétablir l'accès à l'eau potable et de sensibiliser la population aux maladies et épidémies, en particulier le choléra, dans les zones affectées. Une attention particulière sera également portée aux personnes en situation de handicap et aux blessés nécessitant des soins de réhabilitation. HI prévoit d'engager 2 millions de francs d'ici la fin de l'année en faveur de ces opérations de secours.

Le 4 octobre dernier, l'ouragan Matthew s'est abattu sur Haïti, pays qui subit encore les conséquences du tremblement de terre de 2010, provoquant pertes humaines et destructions.

Pour toute information complémentaire : Mme Maria Jesus Alonso Lormand, directrice du service de la solidarité internationale, PRE, ☎ 022 388 15 43.

Félicitations à M. Antonio Guterres, secrétaire général élu de l'ONU

Le Conseil d'Etat a adressé à M. **Antonio Guterres**, secrétaire général élu de l'Organisation des Nations Unies (ONU), ses plus chaleureuses félicitations pour son élection par l'Assemblée générale pour un mandat de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2017 (photo ONU/Manuel Elias).

Ses vastes compétences et qualités, en sus de son expérience au sein de la maison onusienne, notamment en tant que haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, l'aideront à mener à bien cette nouvelle charge et relever les défis de taille auxquels les Etats membres de l'organisation doivent faire face.

Le gouvernement assure M. Guterres de son plein soutien dans l'accomplissement de sa tâche et se réjouit de poursuivre ses bonnes relations avec cet ami de la Genève internationale.



Genève-Confédération

Sortir du nucléaire : une échéance doit être fixée

Le 27 novembre 2016, cinq ans après la catastrophe de Fukushima, [la population suisse se prononcera sur l'initiative populaire fédérale « Sortir du nucléaire »](#).

Au-delà de l'interdiction de nouvelles centrales nucléaires votée par les Chambres fédérales avec le premier paquet de mesures de la [stratégie énergétique 2050](#), l'initiative prévoit une durée maximum d'exploitation de quarante-cinq ans pour les centrales existantes. Une mise hors service anticipée pour des raisons de sécurité est réservée.

Le Conseil d'Etat estime nécessaire de fixer le calendrier d'arrêt des centrales nucléaires compte tenu des risques sanitaires, environnementaux et économiques que la technologie nucléaire fait peser sur les générations actuelle et futures, qui augmentent encore avec le vieillissement des réacteurs nucléaires suisses.

Les études menées dans le cadre du premier paquet de mesures de la stratégie énergétique 2050 ont démontré que les potentiels d'économies d'électricité et de développement des énergies renouvelables sont une alternative réaliste à la poursuite du nucléaire en Suisse, sans pour autant renoncer à notre qualité de vie.

Planifier l'arrêt des centrales nucléaires donnerait également aux secteurs économiques concernés un signal clair pour réorienter sans plus attendre leurs investissements dans des domaines d'avenir favorisant l'emploi et la croissance économique du pays, tout en réduisant notre dépendance à la production énergétique étrangère.

A l'échelle genevoise, le canton s'est affranchi depuis de nombreuses années du nucléaire (article 169 de la [constitution cantonale](#)). Grâce à l'engagement constant du canton et des Services industriels de Genève, une nouvelle étape en faveur de la transition énergétique sera franchie dès 2017, avec une consommation des ménages genevois entièrement couverte par du courant renouvelable suisse.

Pour toute information complémentaire : M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, en contactant Mme Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe, DALE, ☎ 022 546 60 47 ou 076 304 20 66.

Extension de capacité du nœud ferroviaire de Genève : signature de deux conventions

Le Conseil d'Etat a approuvé deux conventions de financement entre la Confédération, le canton de Genève, la Ville de Genève et les Chemins de fer fédéraux sur l'extension de capacité du nœud de Genève. Ces conventions portent sur l'élaboration et le financement de l'avant-projet relatif à la gare souterraine, au

rehaussement du quai 4, au renouvellement de l'enclenchement à l'identique et au déplacement de l'installation de lavage au défilé (DLR) de la gare de Genève Cornavin. Ces conventions font suite à la signature de la convention-cadre sur l'extension de capacité du nœud de Genève du 7 décembre 2015, qui intègre les principales modalités financières et technique du projet.

Le financement de la part cantonale des études est intégralement pris en charge dans le cadre de la loi cantonale sur le développement des infrastructures ferroviaires (LDIF-GE). Cette part s'élève à 8,5 millions de francs, sur un montant total de 31,86 millions de francs réparti entre la Confédération, le canton et la Ville de Genève.

L'extension souterraine de la gare de Genève fait partie intégrante du programme Léman 2030, qui vise à doubler la capacité des trains entre Genève et Lausanne et à introduire la cadence au quart d'heure des RER Vaud et Léman Express. Le projet a été conçu pour offrir une compatibilité avec des développements ultérieurs de l'infrastructure et de l'offre.

Pour toute information complémentaire : M. Benoît Pavageau, directeur des transports collectifs, direction générale des transports, DETA, ☎ 022 546 78 03.

Genève assure l'avenir de son Programme Bâtiments

Le Conseil d'Etat a décidé de conclure une convention-programme avec la Confédération pour pouvoir bénéficier des contributions fédérales destinées à son programme de subventions énergétiques appelé [Programme Bâtiments](#) et d'assurer ainsi son avenir. Ainsi, le canton pourra continuer d'encourager les propriétaires genevois à procéder aux rénovations énergétiques indispensables pour réduire la consommation d'énergies fossiles et les émissions de CO₂ du canton.

Depuis 2010, une affectation partielle des recettes de la taxe sur le CO₂ permet de financer le Programme Bâtiments. Celui-ci comporte un volet consacré à l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments, qui est piloté de manière centralisée pour toute la Suisse par la Conférence des directeurs de l'énergie.

Dès 2017, la Confédération a décidé de revoir cette organisation et de confier la mise en œuvre du Programme Bâtiments directement aux cantons, ce qui implique que ces derniers concluent une convention-programme avec elle.

Pour toute information complémentaire : M. Olivier Epelly, directeur général de l'office cantonal de l'énergie, DALE, ☎ 022 327 93 64.

Oui à la révision des ordonnances sur l'importation, le transit et l'exportation d'animaux

Le Conseil d'Etat a répondu favorablement à la consultation, lancée par le Département fédéral de l'intérieur, sur la révision de [l'ordonnance réglant les échanges d'importation, de transit et d'exportation d'animaux et de produits animaux avec les pays tiers \(OITE-PT\)](#) et de [l'ordonnance réglant les échanges d'importation, de transit et d'exportation d'animaux et de produits animaux avec les Etats membres de l'Union européenne \(UE\), ainsi que l'Islande et la Norvège \(OITE-UE\)](#).

Cette révision vise à créer les bases légales du système d'information OITE et de la connexion entre le système de traitement des données de la douane (e-dec) avec le système d'information de l'UE (TRACES) et celui de l'Office fédéral de la santé alimentaire et des affaires vétérinaires (système d'information OITE) afin d'assurer les contrôles systématiques requis par l'accord vétérinaire lors de l'importation d'animaux et de

produits animaux. En outre, des dispositions nécessaires à la mise en œuvre de l'interdiction d'importer des produits dérivés du phoque ont été édictées ([Motion Freysinger 11.3635](#)).

Pour toute information complémentaire : M. Michel Rérat, vétérinaire cantonal, DEAS, ☎ 022 546 56 00.

Fixation de l'indice général de capacité financière des communes

Le Conseil d'Etat a fixé par voie d'arrêté l'indice général de capacité financière des communes pour 2017, qui est calculé sur la base des résultats des exercices des années 2013, 2014 et 2015.

Dix-sept communes ont vu leur indice progresser, alors que vingt-huit ont subi une diminution. L'écart entre l'indice le plus élevé et l'indice le plus faible progresse (la dispersion des données augmente d'environ 19% entre 2016 et 2017 ; voir [point presse du 14 octobre 2015](#)).

L'indice général de capacité financière des communes et leur classement pour 2017 sont les suivants :

| | | | | | |
|-----|--------------------|--------|-----|---------------|-------|
| 1. | Anières | 966.04 | 24. | Lancy | 71.59 |
| 2. | Genthod | 382.55 | 25. | Hermance | 68.20 |
| 3. | Cologny | 328.99 | 26. | Jussy | 65.53 |
| 4. | Vandoeuvres | 217.19 | 27. | Laconnex | 65.18 |
| 5. | Plan-les-Ouates | 173.57 | 28. | Cartigny | 64.53 |
| 6. | Collonge-Bellerive | 156.05 | 29. | Meinier | 62.66 |
| 7. | Chêne-Bougeries | 138.88 | 30. | Gy | 54.60 |
| 8. | Bellevue | 135.76 | 31. | Puplinge | 52.94 |
| 9. | Russin | 130.76 | 32. | Bardonnex | 51.58 |
| 10. | Carouge | 127.32 | 33. | Vernier | 51.46 |
| 11. | Céligny | 123.88 | 34. | Versoix | 51.45 |
| 12. | Satigny | 117.05 | 35. | Chêne-Bourg | 51.42 |
| 13. | Pregny-Chambésy | 115.68 | 36. | Soral | 49.12 |
| 14. | Genève | 114.89 | 37. | Confignon | 46.51 |
| 15. | Corsier | 110.87 | 38. | Avusy | 46.34 |
| 16. | Presinge | 92.38 | 39. | Bernex | 45.34 |
| 17. | Meyrin | 88.04 | 40. | Dardagny | 44.88 |
| 18. | Choulex | 86.11 | 41. | Collex-Bossy | 42.28 |
| 19. | Grand-Saconnex | 83.58 | 42. | Onex | 41.46 |
| 20. | Veyrier | 80.53 | 43. | Aire-la-Ville | 39.46 |
| 21. | Troinex | 77.93 | 44. | Avully | 33.98 |

| | | | |
|-------------------|-------|------------|-------|
| 22. Perly-Certoux | 77.91 | 45. Chancy | 26.95 |
| 23. Thônex | 72.29 | | |

Le Conseil d'Etat a parallèlement fixé par voie réglementaire la part privilégiée de chaque commune. La part privilégiée est inversement proportionnelle à l'indice de capacité financière. Plus la commune a un indice de capacité financière élevé, plus faible est sa part privilégiée. Le taux de part privilégiée est compris dans un intervalle de 20 à 80%.

La part privilégiée de chaque commune, qui ne peut être abaissée de plus de cinq points d'une année à l'autre (voir [point presse du 14 octobre 2015](#)), est la suivante pour l'année 2017 :

| | | | |
|------------------------|------|---------------------|------|
| 1. Aire-la-Ville | 80 % | 24. Gy | 75 % |
| 2. Anières | 20 % | 25. Hermance | 61 % |
| 3. Avully | 80 % | 26. Jussy | 64 % |
| 4. Avusy | 80 % | 27. Laconnex | 69 % |
| 5. Bardonnex | 78 % | 28. Lancy | 58 % |
| 6. Bellevue | 35 % | 29. Meinier | 71 % |
| 7. Bernex | 80 % | 30. Meyrin | 41 % |
| 8. Carouge | 27 % | 31. Onex | 80 % |
| 9. Cartigny | 75 % | 32. Perly-Certoux | 57 % |
| 10. Céligny | 27 % | 33. Plan-les-Ouates | 20 % |
| 11. Chancy | 80 % | 34. Pregny-Chambésy | 28 % |
| 12. Chêne-Bougeries | 26 % | 35. Presinge | 37 % |
| 13. Chêne-Bourg | 78 % | 36. Puplinge | 77 % |
| 14. Choulex | 48 % | 37. Russin | 53 % |
| 15. Collex-Bossy | 80 % | 38. Satigny | 28 % |
| 16. Collonge-Bellerive | 20 % | 39. Soral | 80 % |
| 17. Cologny | 20 % | 40. Thônex | 62 % |
| 18. Confignon | 80 % | 41. Troinex | 58 % |
| 19. Corsier | 28 % | 42. Vandoeuvres | 20 % |
| 20. Dardagny | 80 % | 43. Vernier | 78 % |
| 21. Genève | 28 % | 44. Versoix | 78 % |
| 22. Genthod | 20 % | 45. Veyrier | 49 % |
| 23. Grand-Saconnex | 46 % | | |

Le taux de part privilégiée détermine la part de l'impôt de base du contribuable sur laquelle sont calculés les impôts communaux revenant à la commune de résidence (au taux de centime de la commune de résidence), le solde étant attribué à la commune d'activité (au taux de centime de la commune d'activité).

Le nombre de centimes additionnels à percevoir en 2017 au profit du fonds de péréquation financière intercommunale est inchangé, à 43.5.

*Pour toute information complémentaire : M. Marc Gioria, direction générale des finances de l'Etat, DF,
☎ 022 546 13 18.*

Rapport sur la pétition pour la construction d'une route d'évitement à Soral

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil son rapport sur la [pétition pour la construction d'une route d'évitement à Soral](#).



L'augmentation croissante du trafic individuel motorisé à laquelle le village de Soral est soumis, traversé par des flux pendulaires marqués aux heures de pointe, est connue. Ce trafic génère des nuisances et provoque un sentiment d'insécurité pour les riverains et les modes de déplacement doux. Aussi, le Conseil d'Etat entend-il les demandes exprimées par Soral et d'autres communes en faveur de la réalisation des routes d'évitement de leur cœur de village dans le but de diminuer les nuisances dues au trafic de transit.

Dans le cadre du [plan d'action du réseau routier 2015-2018](#), validé par le Conseil d'Etat le 23 mars dernier (voir [communiqué du 8 avril 2016](#)), le canton propose la mise en œuvre d'un processus d'évaluation multicritère afin d'analyser l'opportunité des projets de route d'évitement tels que celui de Soral. Si l'évaluation concernant Soral, prévue cette année, conclut au besoin du projet, les procédures d'études et les démarches nécessaires pourraient être engagées. Toutefois, aucun crédit n'est provisionné à ce stade. Compte tenu des perspectives financières de l'Etat en matière d'investissements, le portage et le financement de tels projets restent à déterminer.

De plus, en cas de création d'un nouveau diffuseur autoroutier à Viry (planifié par les autorités françaises à l'horizon 2020), la réalisation d'une route d'évitement à Soral pourrait se révéler attrayante pour les automobilistes circulant sur l'autoroute et préférant poursuivre leur route par la campagne genevoise plutôt que d'entrer en Suisse par la douane de Bardonnex. Il est nécessaire d'évaluer la portée d'une telle mesure à l'échelle du réseau routier cantonal, puisque ces véhicules risquent d'impacter d'autres villages en aval. Cette question est désormais traitée dans le cadre du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) du Grand Genève, qui a convenu d'engager des démarches partenariales visant à coordonner les différents projets portant sur le réseau routier structurant.

Pour toute information complémentaire : M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat, en contactant M. Thomas Putallaz, secrétaire général adjoint, DETA, ☎ 079 417 09 69.

De la chaleur renouvelable dans le quartier de la Jonction

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de loi portant sur la constitution d'une servitude d'empiètement en sous-sol sur la parcelle N° dp4715 de la Ville de Genève en faveur des Services industriels de Genève.

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de sa politique énergétique, la Ville de Genève a choisi d'installer pour l'écoquartier de la Jonction un système de chauffage à distance utilisant l'eau du Rhône. La constitution de cette servitude permettra la réalisation des travaux de raccordement des divers bâtiments de la commune concernés par ce réseau de chaleur renouvelable.

Ce choix présente pour la commune l'avantage de garder la propriété du sol, et ainsi de pouvoir poursuivre une gestion raisonnée de son espace public.

Pour toute information complémentaire : M. Guillaume Zuber, directeur du service de surveillance des communes, PRE, ☎ 022 576 72 41.

Aide sociale et aide aux migrants : adoption de huit contrats de prestations

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil sept projets de loi relatifs aux contrats de prestations 2017-2020 de huit associations actives dans le domaine de l'aide sociale ou de l'aide aux migrants.

Un projet de loi commun à **Caritas-Genève** et au **Centre social protestant (CSP)** fixe les aides financières annuelles accordées aux deux associations – 643'315 francs à Caritas et 543'699 au CSP – pour leurs prestations en faveur des personnes se trouvant pour diverses raisons face à des difficultés sociales, juridiques et/ou financières.

Le projet de loi en faveur de l'entreprise sociale **l'Orangerie** fixe à 239'332 francs l'aide financière annuelle accordée à l'entreprise sociale pour ses activités de réinsertion sociale et professionnelle dite « à bas seuil » de personnes qui rencontrent des difficultés d'intégration dues à un chômage de longue durée, un exil forcé, une longue période d'assistance, une dépendance à l'alcool ou à la drogue, ou encore à des troubles psychologiques.

Le projet de loi en faveur de l'**Association du centre genevois de consultation pour les victimes d'infractions (centre LAVI)** fixe à 1,058 million de francs l'indemnité de fonctionnement versée annuellement au centre pour la mise en œuvre de la [loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions](#), consistant à apporter aux victimes d'infractions ou à leurs proches une aide psychologique, juridique, sociale, médicale et matérielle.

Le projet de loi en faveur de l'association **Argos** fixe à 2,677 millions de francs le montant de l'indemnité annuelle de fonctionnement de l'association pour ses activités de prise en charge socio-éducative de personnes toxicodépendantes, visant à favoriser leur intégration socio-professionnelle et la restauration de leurs liens familiaux et sociaux.

L'aide financière annuelle de 359'972 francs accordée à la fondation **Phénix** s'inscrit en soutien aux activités d'accompagnement social dispensées à des personnes souffrant d'une addiction, en complément au traitement médical qui leur est dispensé.

L'aide financière annuelle de 834'451 francs accordée à la **Croix-Rouge genevoise (CRG)** s'inscrit en soutien aux activités déployées par le service d'aide au retour volontaire des étrangers et par le Centre d'intégration culturelle. L'aide financière porte également sur les activités du service du bénévolat, chargé de recruter, former et encadrer les bénévoles qui permettent à la CRG de mener à bien ses projets.

Le projet de loi en faveur de l'association **Pluriels** fixe à 210'000 francs le montant de l'aide financière annuelle versée à l'association, qui propose des consultations ethno-psychologiques à des personnes migrantes confrontées à des problèmes d'adaptation, d'intégration ou d'insécurité, ou qui se sentent victimes de discriminations, de racisme et/ou de violences familiales.

Pour toute information complémentaire : Mme Nadine Mudry, directrice chargée des politiques d'insertion, direction générale de l'action sociale, DEAS, ☎ 022 546 51 66.

Nouvelles dénominations à Bernex, Dardagny et Genève et aux HUG



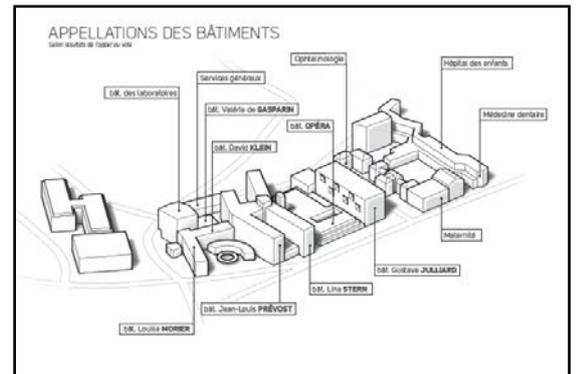
Le Conseil d'Etat a validé, sur proposition de la commune de **Bernex**, la dénomination « chemin Campania » pour le chemin desservant le projet de construction de plus de vingt villas et reliant les chemins de Sur-Beauvent et de la Chapelle. Ce nom correspond en latin au terme de « champagne », à l'origine du mot « campagne ». Le nom de Campania est inscrit sur les tables d'orientation du Signal de Bernex.

Le Conseil d'Etat a aussi validé, sur proposition de la commune de **Dardagny**, la dénomination « nant de la Tourne » pour le ruisseau prenant sa source proche du chemin du même nom et se jetant dans l'Allondon.



Il a également entériné la proposition de la commune de **Genève** de nommer « chemin Ella-Maillard » le nouveau chemin qui desservira l'ensemble des immeubles prévus dans le plan localisé de quartier (PLQ) « Les Allières » aux Eaux-Vives. Ce choix rend honneur à cette skieuse et navigatrice d'élite (première femme dans une épreuve de voile aux Jeux olympiques), grande voyageuse et aventurière (Russie, Chine, Inde, Turquie, Afghanistan...). Ella Maillard (1903-1997) a vécu à Genève et à Chandolin (VS). Elle organisa et dirigea des voyages culturels en Orient, donna des conférences et rédigea des récits de ses voyages.

Enfin, le Conseil d'Etat a accepté la proposition des **Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)** de renommer six bâtiments du site Cluse-Roseiraie ([cliquer sur l'image pour l'agrandir](#)) : Lina Stern (première femme professeure à la Faculté de médecine de Genève), Valérie de Gasparin (fondatrice de la première école laïque d'infirmières), Louise Morier (protectrice des mamans), Jean-Louis Prévost (à l'origine du défibrillateur), Gustave Julliard (chirurgien à l'origine de la création de la faculté de médecine de Genève) et Alcide Jentzer (gynécologue et homme politique à l'origine de la construction de la maternité de Genève).



Le constat a été fait que les dénominations actuelles de ces bâtiments (A1, A3, B, C, D, BDL2) n'aidaient pas le public à se repérer. Les HUG ont associé à leurs choix les habitants de Genève et de la région, en soumettant au vote une liste de vingt noms de personnalités, tant de femmes que d'hommes, de soignants que de médecins, dont l'activité a marqué le domaine de la santé.

Ces dénominations ont été au préalable préavisées favorablement par la commission cantonale de nomenclature.

Pour toute information complémentaire : M. Laurent Niggeler, directeur de la mensuration officielle, office du registre foncier et de la mensuration officielle, DALE, ☎ 022 546 72 01.

Nomination

Nouveau directeur général des transports

Le Conseil d'Etat a nommé M. **David Favre** à la tête de la direction générale des transports (DGT). Assurant depuis le début juillet 2016 la direction générale *ad interim*, M. Favre entrera en fonction le 1^{er} novembre.

En tant que directeur général, M. Favre aura la responsabilité de mettre en œuvre la stratégie du Conseil d'Etat en matière de transports, en permettant à Genève d'aborder l'augmentation démographique de la région et l'évolution des modes de déplacement. Il aura la charge du développement des grandes infrastructures routières et ferroviaires du canton, mais également pour mission de fluidifier le trafic au quotidien pour tous les modes de transports, dans le cadre de la nouvelle loi sur une mobilité cohérente et équilibrée, [votée massivement par le peuple genevois en juin dernier](#).



Agé de 43 ans, détenteur d'une licence en sciences politiques de l'Université de Genève et d'un master en administration publique de l'Institut des hautes études en administration publique, M. Favre bénéficie d'une large expérience professionnelle dans le domaine de la mobilité, acquise tant au sein de diverses entreprises de transport que de l'administration cantonale genevoise. Avant de rejoindre l'administration, il a en particulier assuré la direction de Transferis, (*joint venture* CFF-SNCF), avec la charge de commercialiser et de développer le futur RER franco-valdo-genevois, devenu depuis Léman Express. Auparavant, il a assumé la responsabilité du développement international de CarPostal Suisse en France, en région Rhône-Alpes, en Franche-Comté et en Alsace.

Secrétaire général adjoint chargé des transports au sein du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture depuis plus de six ans, M. Favre a non seulement une parfaite maîtrise des rouages de l'administration publique genevoise, mais aussi une très bonne connaissance des partenaires paraétatiques (dont en particulier les Transports publics genevois et la Fondation des parkings), associatifs et privés liés aux transports. Il est déjà totalement impliqué dans la conduite des grands dossiers stratégiques de mobilité tels que l'agrandissement de la gare de Cornavin ou encore la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la mobilité cohérente et équilibrée.

M. Favre saura mettre sa riche expérience et ses réseaux professionnels au profit de la mise en œuvre de la politique publique « Mobilité », en étroite collaboration avec l'ingénieur cantonal (direction générale du génie civil), sur des aspects stratégiques de développement d'infrastructures et de gestion de projets pluridisciplinaires, à un moment crucial pour Genève.

Les qualités managériales de M. Favre, son *leadership*, son attitude orientée résultat ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes par l'innovation sont autant d'atouts qui vont lui permettre de conduire l'organisation placée sous sa responsabilité dans une approche véritablement axée vers l'efficacité et l'efficace. Il lui incombera de conduire des projets majeurs tels que l'adaptation de l'ensemble du réseau de transports collectifs à l'horizon du Léman Express, la modernisation des feux de circulation et la mise sur pied de la

centrale régionale du trafic ainsi que l'accompagnement, en matière de mobilité, des grands projets de développement urbain.

Pour toute information complémentaire : M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat, en contactant M. Thomas Putallaz, secrétaire général adjoint, DETA, ☎ 079 417 09 69.

Entrée en vigueur de lois

Le Conseil d'Etat a arrêté l'entrée en vigueur des lois suivantes :

| Loi | AUTEUR DU PL INITIAL | ENTREE EN VIGUEUR |
|---|----------------------|---|
| Loi du 17.12.2015, modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques (D 3 08) (Limitation de la déduction des frais de déplacement selon le droit fédéral harmonisé) (L11685) | Conseil d'Etat | 1 ^{er} janvier 2016 |
| Loi constitutionnelle du 25.09.2016, modifiant la constitution de la République et canton de Genève (A 2 00) (Elections au système majoritaire) (L11757) | Conseil d'Etat | Samedi 22 octobre 2016 (lendemain de la publication de l'arrêté de promulgation dans la Feuille d'avis officielle) |

Les liens hypertexte vers les lois seront activés le jour de la parution des arrêtés de promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

| DATE | SUJET | LIEU | DPT | CONTACT |
|-----------------------|--|--|----------------------|---|
| 21 octobre 10h00 | Bilan et perspectives programme Eco21 | Centre polyvalent du Stand de SIG 5, rue des Jardins | DALE SIG UNIGe | Rafaèle Gross (DALE) ☎ 022 327 94 24 ou 076 313 01 25 |
| 31 octobre 18h00 | CinéCivic 2016 : remise des prix | Salle de l'Alhambra 10, rue de la Rôtisserie | CHA DIP | Valérie Vulliez Boget ☎ 022 327 95 04 |
| 25 novembre 8h-13h | 13 ^e Journée du logement | Uptown Geneva 2, rue de la Servette | DALE | Rafaèle Gross ☎ 022 327 94 24 ou 076 313 01 25 |